

A l'attention de [REDACTED] PREF64 SGAD BAE

Demande d'enregistrement ICPE déposée par l'EARL MINVIELLE en vue de la création d'un atelier d'engraissement de 540 porcs sur la commune d'Athos-Aspis.

J'habite depuis 1973 le village d'Athos (199, impasse Esparben).

Ma maison a été, depuis cette année là, gravement et longuement impactée par la création - malgré la proximité du gave d'Oloron (100 mètres) et d'un ruisseau (50 mètres) - d'une porcherie de 500, puis en 1992, 1.000 porcs (cf. votre N°DSV 3507 DG/LS). Nuisance des odeurs puissantes et permanentes sous le vent dominant d'Ouest (distance 400 mètres) et aussi lors des épandages de lisiers.

Exploitant : Maurice Couteigt, défunt maire d'Athos (GAEC MINVIELLE).

En 2010, l'EARL MINVIELLE obtient l'autorisation de créer - malgré la proximité du ruisseau Arrioutèque (50 mètres), affluent du gave d'Oloron (100 mètres) et du lotissement Arrioutèque, deux bâtiments pour autre élevage : 12.000 canards.

Exploitant : Jean-Paul Couteigt. Mesures sanitaires non respectées, remontrances de la mairie, capacité financière finalement compromise.

Aujourd'hui, nouveau projet de l'EARL MINVIELLE, pour transformer cet élevage de canard, en porcherie fermée de 540 cochons sur paille. L'exploitant, Loïc Couteigt, a dû souscrire aux contraintes et engagements considérables du dossier ICPE

- 1) Odeurs de la porcherie : le suivi vétérinaire est crucial pour l'avenir : le vécu antérieur n'est malheureusement pas probant ;
- 2) Epandage : tous les habitants (passifs ?) du bourg d'Athos sont concernés ;
- 3) Nuisance sonore (45,1 dB) : son estimation n'est pas convaincante pour l'instant (cri des porcs lors de l'alimentation) ;
- 4) Situation environnementale (Natura 2000, ZNIEFF) : trop tangente (55 mètres), préoccupante pour les riverains ;
- 5) Modèle d'élevage intensif : incompatible avec le label « Elevé en plein air » revendiqué par son partenaire basque l'EARL IRATZIA, sous la marque IBAIAMA ;
- 6) Production sous contrat de sous-traitance : l'EARL IRATZIA gère tout : fournit ses porcelets à l'EARL MINVIELLE, totalement dépendante, qu'il charge uniquement de les élever jusqu'à 120 kg ; puis reprend ses porcs (transport camion vers Ihare, canton de Saint-Palais), les engraisse lui-même, en plein air jusqu'à 180 kg, les commercialise. Donc tout, sauf le segment le plus difficile et le moins rentable ; et aux dépens de l'environnement de tous les habitants d'Athos. Contrat pérenne ?

Je vous prie de bien vouloir enregistrer cet avis.

Recevez mes sincères salutations,

Philippe Frontère

